

LIMOGES MÉTROPOLITAIN - COMMUNAUTÉ URBAINE
-
ARRÊTÉ
Le Président de la Communauté urbaine,
Vu la Carte Générale des Collectivités Territoriales,
rattachant l'article 103-4,
Vu la Carte des services entre le public et l'administration,
rattachant l'article 6, III-1,
CONSIDÉRANT que Limoges Métropole doit désigner une
personne responsable de l'accès aux documents administratifs,
N° 667520055
ARRÊTÉ
ARTICLE 1er : Le Président de la Communauté urbaine Limoges Métropole désigne Mme
Anne DEMERLIAT, Directrice des affaires juridiques et de la commande publique, comme personne
responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réalisation des
informations publiques de Limoges Métropole.
ARTICLE 2 : La liste des personnes responsables de l'accès aux documents administratifs, Mme
Anne DEMERLIAT est chargée de :
- Réaliser une liste des documents administratifs et de l'accès de réalisation des
informations publiques que les services administratifs et de conseil de leur territoire.
- Assurer la liaison avec la Commission d'accès aux documents administratifs.
Mme Anne DEMERLIAT est chargée d'élaborer, au sein même des documents d'accès aux documents
administratifs, et de la liste, de réalisation des informations publiques que les personnes et l'entité qui l'a
désignée, et dont elle adresse copie à la commission d'accès aux documents administratifs.
ARTICLE 3 : Les informations professionnelles de Mme Anne DEMERLIAT sont :
Nom et Prénoms,
Limoges Métropole,
Directrice des affaires juridiques et de la commande publique - 47, place de la République - 87000 LIMOGES,
Tél : 05 44 00 00 00
ARTICLE 4 : Cette désignation est publiée par Monsieur Gilles GUYON, Président de
Limoges Métropole dans la presse écrite.
Monsieur le Président,
Limoges Métropole,
Directeur des affaires juridiques,
47, place de la République,
87000 LIMOGES
ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services de Limoges Métropole est chargé de
l'impression du présent arrêté qui sera publié sur le site internet de Limoges Métropole.
ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera joint à la commission de la Commission d'accès aux documents
administratifs dans le délai de 15 jours à compter de la date de publication de l'arrêté.
Fait à Limoges, le 25 Janvier 2023
Le Président

ARRÊTÉ

Arrêté portant désignation de Mme Anne DEMERLIAT,
Directrice des affaires juridiques et de la commande
publique, comme responsable de l'accès aux
documents administratifs

1 DOCUMENT - Publié le 25 Janvier 2023

 **ARR_AUTRES_202300055_DEMERLIAT.pdf**
(.pdf, 1,8 Mo)

 **TÉLÉCHARGER**